SUPPLEMENT.

MARDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1874.

Amendements à la Constitution de la Louisiane.

Le Secrétaire d'Etat publie dans le journal officiel le texte des amendements proposés par la dernière Législature et sur lesquels le peuple de l'Etat est appelé à voter à l'élection de novembre 1874.

Voici le texte de premier de ces amendements :

1. L'émission de Bons consolidés autorisée par l'Assemblée générale de l'Etat à sa session régulière de 1874, est par le présent déclarée créer un contrat entre l'Etat et chacun des détenteurs desdits Bons, que l'Etat n'invalidera par aucun moyen. Les dits Bons seront une obligation valide de l'Etat en faveur de chaque détenteur, et aucune cour n'aura le pouvoir de prononcer le principal et des intérêts desdits Bons ou la levée et la perception d'une taxe dans ce but ; pour éviter la levée, la prescription et le paiement de cette taxe le pouvoir judiciaire est révoqué quand cela sera nécessaire.

2. La taxe requise pour le paiement du principal et des intérêts desdits Bons sera collectée chaque année jusqu'à ce que lesdits Bons aient été payés, en principal et intérêts, le montant sera payé à l'écrivain de l'Etat aux détenteurs desdits Bons à maturité, et aucune autre affectation ou allocation ne sera requise par lesdits paiements, collection et amendement.

3. Dès que le dette de l'Etat aura été amendée aux 25 millions de la limite constitutionnelle restera comme le plus bas atteint, et la dette ne pourra plus ensuite être accrue, et l'intérêt, le principal sera payé à ce que la dette soit réduite à 15 millions de dollars, chiffre au de la duquel il pourra être accru. Et la taxe pour faire les objets d'Etat, excepté le soutien des écoles publiques, ne pourra jamais 12 mills et demi au dollar de la valeur assessée des biens réels et personnels dans l'Etat, excepté en cas d'invasion.

4. Le revenu de chaque année dérivé de taxation sur les biens réels, personnels et mixtes, et des licences, sera consacré exclusivement aux dépenses de l'année pour laquelle il sera levé, à moins que la recette excédant ces dépenses ne soit appliquée à l'amortissement de la dette publique, et toutes les allocations et réalisations du revenu seront nulles et de nul effet à aucune manière à l'acte à leur encontre.

5. Le second amendement propose de remplacer dans l'article 17 de la Constitution les mots "premier lundi" par ceux de "premier mardi après le premier lundi" de faire coïncider les élections d'Etat et municipales avec les élections présidentielles.

Le but de cet amendement est ainsi exposé :

La ville de la Nouvelle-Orléans croît, désormais, augmenter sa dette de plusieurs millions, sans aucun pré-texte, après le 1er janvier 1875, aucun nouveau bond, aucun mandat ne pourra être payé par aucune officier de la ville, excepte contre les sommes qui constituent dans le trésor ; mais ceci ne sera pas effectué de façon à empêcher le remboursement des Bons échus par l'émission de nouveaux Bons, comme dans d'autres Bons, pouvu que la dette de la ville ne soit pas augmentée par là, ni de façon à empêcher de nécessaires drainage ou travaux de défense contre les eaux. Le but principal de cet amendement est ainsi d'empêcher la création de nouvelles dettes, et de réduire graduellement la dette de la Nouvelle-Orléans" ou "Contre l'augmentation immédiate de la dette de la Nouvelle-Orléans" est le titre du bulletin écrit ou imprimé que les électeurs favorables à cet amendement mettront dans leurs bulletins de vote pour ou contre les élections d'officiers municipaux.

AGENTS DE L'ABEILLE

Pour la Louisiane et le Mississippi, pour tout ce qui concerne les Annonces, Abonnements, etc.

MM. MACHINÉ, Marchand, à Baton-Rouge.
MM. Jules Pavageau fils, Ouest et Est-Baton Rouge Ouest, Est-Feliciana.
MM. LUTKEMAN, à Waterloo, paroisse de la Fourche-Coupée.
MM. ANDREAU, Maître-de-poste à Wortsville, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
MM. MARTIN, Maître-de-poste à Martinville, paroisse des Avoyelles.
MM. MARQUAT, à la Nouvelle-Iberia.
MM. J. ROCHE, Maître-de-poste à Abbeville, à Vermillion, paroisse St-Landry.
MM. PHILIPPE, à Natchitoches.
MM. L. ROCHE, Maître-de-poste à Opelousas, paroisse Ste-Landry.
MM. HERBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
MM. GERARD GRANDJEAN, St-Martinville.
MM. ARTHUR THIBODEAUX, Pont-Breaux.
MM. [illegible], Arnaudville.
MM. [illegible], Grand-Coteau.
MM. JEAN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
MM. [illegible], à la Pointe-Christine.
MM. [illegible], Vacherie-sur-le-Lac.
MM. [illegible], Plaquemines (Iberville).
MM. [illegible], Plaquemines (Iberville).
MM. [illegible], Maître-de-poste à Donaldsonville.
MM. [illegible], Maître-de-poste à Jeanerette, paroisse de l'Attakapas.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 21 de la rue de Camp.
CAPITAL $500,000
E. C. PLAUCHÉ, président.
JAN. JACKSON, vice-président.
DIRECTEURS :
H. KERR, FRED. WING,
W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAN. JACKSON,
E. C. PALMER.
Le but de la banque est une garantie pour les institutions reçoit des dépôts de valeurs et fait un prêt et plus un intérêt de 4 pour cent.
JOHN S. WALTON, Caissier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
152 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer. David Urquhart,
John G. Gaines,
Carl Kohn,
Christian Schneider,
Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
E. F. GENERES, Président.
[illegible] W. Thresher. Secrétaire.—1an

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLIE EN 1845.)
Actif $25,000,000
Revenu Annuel en excès de 5,000,000
PUREMENT MUTUELLE.
Excédent des bénéfices, après prélèvement complet du fonds de réassurance est remboursé à l'assuré.
Tous les POLICES SONT MAINTENUES.
Les dividendes sont déclarés annuellement.
Les taxes sont payées par la compagnie, laquelle permet à déduire la réduction des primes annuelles ou l'augmentation de l'assurance.
Les polices sont émises pour la protection spéciale des femmes et des enfants.
Les femmes et les enfants peuvent garantir le paiement des primes dues sur leurs polices.
Les polices sont émises pour garantir le paiement des dettes aussi bien que pour la protection de la famille.
Réserve en entre, qu'à la protection générale, les vœux des assurés seront exprimés par bulletins individuels, comme suit :
Pour l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" ou "Contre l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" le tel dit bulletin écrit ou imprimé les mots ci-dessus exprimant les vœux de l'électeur.
AGENTS DEMANDÉS dans toutes les villes et paroisses de l'Etat.
S'adresser à WATCHMAN, Marchand, à Baton-Rouge
Pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge Ouest, Est-Feliciana.
MM. LUTKEMAN, à Waterloo, paroisse de la Fourche-Coupée.
MM. ANDREAU, Maître-de-poste à Wortsville, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
MM. MARTIN, Maître-de-poste à Martinville, paroisse des Avoyelles.
MM. MARQUAT, à la Nouvelle-Iberia.
MM. J. ROCHE, Maître-de-poste à Abbeville, à Vermillion, paroisse St-Landry.
MM. PHILIPPE, à Natchitoches.
MM. L. ROCHE, Maître-de-poste à Opelousas, paroisse Ste-Landry.
MM. GERARD GRANDJEAN, Maître-de-poste à Franklin, paroisse Ste-Marie.
MM. GERARD GRANDJEAN, St-Martinville.
MM. ARTHUR THIBODEAUX, Pont-Breaux.
MM. [illegible], Arnaudville.
MM. [illegible], Grand-Coteau.
MM. JEAN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
MM. [illegible], à la Pointe-Christine.
MM. [illegible], Vacherie-sur-le-Lac.
MM. [illegible], Plaquemines (Iberville).
MM. [illegible], Plaquemines (Iberville).
MM. [illegible], Maître-de-poste à Donaldsonville.
MM. [illegible], Maître-de-poste à Jeanerette, paroisse de l'Attakapas.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Western Germania Bank, [illegible] des Tuyaux, au Coton et Barracks. V. MAUMUS, président. N. Orléans.
N. O. Savings Institution, 139 Canal.
Peoples' Bank, Ouest du Pont Canal.
La Banque Américaine, Ouest du Pont Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Chêne et Canal.
Mechanics' and Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Crescent Mutual Ins. Co., coin Chêne et Ch. Place.
Louisiane Mutual Ins. Co., 77 Camp.

(SUR LA VIE.)

La Ville Insurance Co., coin Canal, 4 Gravier.
La Ville Agency Society, et N. York, 26 Camp.
Home Life Ins. Co., et 104, Coin 3 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Godchaux & Nicolaux, 127 Canal, Ville-Orléans.
Godchaux & Nicolaux, 49 Passage Choiseuil, Paris.
T. Marcuse, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Marchandise, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Trés. Dandicat & Sons, 120 Canal.
J. Turrette, coin Canal et Bayou.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, St. Bourbon.

CHAPELLERIE.

S. E. Lee Hoa Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE, FERS, INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et St Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 127 Canal.
Wheeler & Wilson, (Fonk Rock) 139 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 71 et 81 Canal, 211, 213, 227 V. Levée
C. Lamard, 195 Ville-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Mesmacker, 18 Bourbon.
Mme Maple, succursale Maples), 20, Bourbon.
C. N. Delcour, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouillé, coin Bienville et Charlres.

OPTICIENS.

C. Schanck, 111, Canal.

PENSION.

S. Halaire, 11 Toulouse, $6 par semaine.

FABRIQUES DE TENTES, CONFISERIES, ETC.

Norman & Rolan, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 92, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. St. Laflorenaerie, 272 Tchoupitoulas.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zeil, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Ahrbau, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pfiffner, 36 Esplanade, 2me District.

INSTITUTIONS.

Institution Commerciale et Classique,

Pour les jeunes garçons âgés de plus de 8 ans.
M. M. LEMAIRE, Principal.

LA dixième session commence le LUNDI, 7 septembre 1874. No 947 de la rue St-Charles, section N. O. de Tivoli Circle. Pour les conditions, s'adresser au Principal à l'institution, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
16 août—1m.—C.L.M.

INSTITUTION DUREL,

91 ..... rue Bourgogne 91
RE OUVERTURE DES CLASSES, LUNDI 1er SEPTEMBRE.
27 août—1mois.

Institut St. Charles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,
Dirigé par Mme Marie Lebrac.
104 et 106 ..... Rue Bourbon ..... 104 et 106
La réouverture des classes de cette Institution aura lieu MARDI PROCHAIN, 1er septembre. Pour prospectus ou renseignements, s'adresser à la Directrice. 30août—1m

JEFFERSON ACADEMY

Au No. 43 de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Dauane,
—DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI, 1er sept mbre. Les élèves devront rentrer en classes ce jour là.
Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution. 30août—2m

INSTITUT ST-LOUIS

Pour les Demoiselles,
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves. 19août—1m

Frédéric Sahuqué,

Dentiste de la Faculté de Paris,
CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc si naturel, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix excessivement minimes.
S'adresser rue Amour No 61, entre Dcton et Française. 30août—1m|DM

Il n'y a pas de vilaine femme avec de belles dents.
De EUGENE F. SOUCHON,
Ancien Chirurgien-Dentiste de la Marine et Royale,
A l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a transporté son office et domicile, à l'ancienne Royale et Bienville, qu'il occupe pendant de longues années le Dr. Duperron. Fils de feu Dr. Souchon dentiste, il espère que ceux qui ont connu et apprécié son père, voudront bien lui continuer la même bienveillance. Il recommande, d'ailleurs, d'un diplôme qu'il possède depuis trois ans qu'il exerce.
27 juin—3 mois.

Grande amélioration de la part du Docteur
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Bienville, Encoignure Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé pour remplacer les dents artificielles avec une invention nouvelle. Ce procédé empêche les râteliers de vaciller dans la bouche en parlant facilement et plaisamment, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui restent dans la bouche et on peut les ôter à volonté.
Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxide gas.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril—

DOOLEY'S
ESTD 1838.
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING
—BREAD—

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.
La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.
La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.
La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.
La Poudre Levain de Dooley
Fait tous les genres de Dumplings, Pâtés et Gâteaux légers et sains.
La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.
La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.
La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.
Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.
La Poudre Levain de Dooley
Est vendue dans toutes les épiceries de différentes grandeurs à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des vaisseaux, des navires au long cours.

La Meilleure est incontestablement la Poudre Levain de Qualité inférieure et bon marché ne doit pas être achetée instantanément. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie en tous les rapports de la force et sans égale en qualité.
A vendre en gros et en détail, dans tous les Etats Unis, aux épiciers et aux marchands de provisions de familles.

A la Renommée des Sirops.
Demandez 72
NOUVELLE-ORLEANS.
Le rendez-vous de prédilection. Sirop au jus de fruits garantis.
BELLE,
CHAMBOREL,
PELLEZ,
SIMON,
ORDEAT,
VASILLE
ANANAS,
SALSEPAREILLE
CLASSIQUES FRAMBOISES, ETC., ETC.
BARNETT & CAMMACK,
COMPTOIRS,
RUE CARONDELET 19
Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat
Ont prêté sur garantie.
Vont et Achètent aux plus avantageux prix comptant ou à terme.
Opérations de Bourse pour compte de tiers exécutées avec promptitude et fidélité.

ALEXIS ROCHEREAU. Mme ADELE E. EPP, 1a commanditaire. PIERRE CRABITES
CHARLES T. DUGASSON. BENOIT MERLIN.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

2 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

LOTERIES

PLAN D'ETE

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 2 août 1869.)

CLASSE M.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 12 Sept. 1874.

PLAN.

10,000 Billets..... Billets seulement $10
BILLETS, QUANT SE NUMEROS SE PROPORTION.

1 lot de..... $10,000 est..... $10,000
1 lot de..... 10,000 est..... 10,000
1 lot de..... 10,000 est..... 10,000
Trois dernières numéros de 3 chiffres 500 lots de..... 100 sont..... 50,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chacun pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..... $2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..... 1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..... 1,800

220 lots s'élevant à..... $20,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les quatre neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots tirant droit à 3e lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1[illegible] gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1048 et 1049 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 821 gagne le second prix de $5,000, les billets Nos 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329 et 340 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50 ; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Look box 692 P. O.
Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou autres envois par votre lettre. 9—73—1an

AJOURNEMENT

Cinquième et dernier Concert

AU PROFIT
—DE LA—
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY,
JOUR FIXÉ
ET
Vingt complet positif
DE
30 NOVEMBRE 1874.
DERNIERE CHANCE
D'AVOIR
UNE FORTUNE AISEMENT !

Un gouvernement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est si évidemment dans l'intérêt de tous, que le jour fixé devait l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il ne sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous est permis de faire un grand tirage. Il y jubilee, mais on n'est qu'un événement, serait préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIEME
CONCERT TOMBOLA
SERA LE DERNIER EN VERTU DE LA TTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE ; qu'il aura lieu positivement le
Lundi. 30 Novembre.
20,000 LOTS
REPRESENTANT
$2,500,000
seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant..... $250,000
Un grand lot comptant..... 100,000
Un grand lot comptant..... 75,000
Un grand lot comptant..... 50,000
Un grand lot comptant..... 25,000
10 lots comptant de 10,000 chaque.. 100,000
10 lots comptant de 5,000 chaque.. 50,000
10 lots comptant de 4,000 chaque.. 40,000
10 lots comptant de 3,000 chaque.. 30,000
10 lots comptant de 2,000 chaque.. 20,000
100 lots comptant de 1,000 chaque.. 100,000
100 lots comptant de 500 chaque.. 50,000
100 lots comptant de 300 chaque.. 30,000
10,000 lots comptant de 50 chaque.. 500,000
Grand Total 20,000 lots, le tout compt. $2,500,000

PRIX DES BILLETS.

Billet entier..... $10
Demi..... 5
Quart..... 2 50
Huitième..... 1 25
11 Billets entiers pour..... $100
26 Billets et demi pour..... 100
S'adresser sans retard, au bureau ou aux agents des localités.

Commissions libérales aux Dames agents.
Ecrivez, par demande, de renseignements donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,
Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville, Ky. 7août—3m M&V

CHERRY PECTORAL D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vaigueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses années, dans des cas désespérés, et dans d'autres, on cet démontré l'emploi très efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que la Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de Consomption, les cures qui ont été faites et qui le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles paraissent incroyables si elles n'étaient pruvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En général, le Tonic — les plus fortifiants — de nos jalies plus graves — le Cherry Pectoral naîve des effets encore plus sombre et des souffrances dont on ne aurait avoir une idée. Les maux croîtrait l'avoir chez elle connue une sauvegarde contre les premiers symptômes de affection pulmonaires — symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès et l'on s'y prenant à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection ; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de jeunes petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Un traitement est d'ordinaire dans les cas de rhumes ordinaires et dans un seulement plaisible et nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'influence et de Bronchite quand il suit que la guérison est si facile! Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes et chercher, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute ; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.
Et en vente chez tous les Pharmaciens.
2 nov.—2m

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

No. 23 rue Baronne,
J. L. GUIRNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs tuteurs légalement constitués. Les dépôts faits par les maris ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs femmes légalement autorisées à leur recevoir. Les dépôts faits par les tuteurs ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs successeurs légalement autorisés à leur recevoir. Les dépôts faits par les exécuteurs testamentaires ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs successeurs légalement autorisés à leur recevoir. Les dépôts faits par les administrateurs ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs successeurs légalement autorisés à leur recevoir.
Les dépôts faits par les agents ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou par leurs successeurs légalement autorisés à leur recevoir.
Les dépôts faits par les commissaires